

qui formeront ce comité, précisons bien qu'il devra se composer de représentants d'organismes comme l'UCC, ou de sociétés coopératives agricoles quelconques, pourvu qu'ils ne s'occupent pas actuellement de l'achat, de la vente ou du transport de céréales.

Nous avons tous constaté la présence d'un conflit d'intérêts au sein de la Commission canadienne du blé qui, à l'occasion, a demandé aux courtiers de lui faire connaître les prix. La Commission canadienne du blé a permis aux courtiers de vendre les céréales qu'elle achetait des cultivateurs de l'Ouest. Nous ne voulons pas que cette situation se produise ici. Les spéculateurs pourraient soumettre de faux rapports sur lesquels le comité devrait se baser et il se passerait bien du temps avant que les erreurs puissent être réparées.

Qu'on me permette de répéter que ce n'est pas tellement qui sera nommé au comité qui nous inquiète, mais bien qui n'y sera pas nommé. On devrait modifier l'article qui traite du comité consultatif afin d'éliminer la possibilité d'un conflit d'intérêts. Il ne devrait y avoir aucune ouverture permettant à un spéculateur en ce domaine de devenir membre de ce comité. Si cela arrivait, le programme auquel nous songeons pourrait perdre son utilité.

● (4.00 p.m.)

Qui en souffrira encore une fois? L'agriculteur de l'Est ou de la Colombie-Britannique, qui continuera à s'interroger sur ses prix et sur une situation regrettable.

Même si l'Office a une opinion, la plupart du temps il suivra les conseils du comité consultatif. Celui-ci devrait au moins être indépendant envers ce qu'on peut appeler le commerce des céréales de provende. L'UCC devrait compter des représentants au sein du comité. Le comité consultatif devrait également consulter des personnes qui sont ou seront dans le commerce des grains, qui exploitent des entreprises de transport, d'entreposage, de vente et des minoteries de toutes sortes. Il devrait être chargé de voir ces gens, d'obtenir leurs vues, leurs opinions et leurs griefs, de même que ceux des agriculteurs, et de préparer un rapport pour l'Office. J'aimerais que le ministre donne à la Chambre l'assurance qu'il n'y aura aucun conflit d'intérêts au sein du comité consultatif à cet égard.

[M. Langlois (Mégantic).]

M. Patterson: Monsieur le président, le ministre dirait-il au comité comment on s'y prendra pour nommer les membres du comité consultatif? Le fera-t-on sur la recommandation des divers organismes agricoles des régions intéressées ou suivra-t-on une autre méthode?

L'hon. M. Sauvé: Monsieur le président, nous suivrons la même méthode que pour le Conseil canadien du développement rural: nous consulterons les diverses organisations et leur demanderons de soumettre un, deux ou trois noms; ensuite, nous choisirons parmi les personnes ainsi recommandées.

M. Herridge: Monsieur le président, les députés de mon parti se préoccupent beaucoup de la composition de ce comité consultatif. C'est pour cela que lorsque nous avons étudié cet article, j'ai demandé au ministre de nous dire quelle serait la composition du comité. Sauf erreur, il m'a dit que les représentants des organisations d'agriculteurs seraient membres. En recevant cette assurance, on a pensé que les organisations d'agriculteurs seraient bien en mesure d'attirer l'attention du ministre sur toutes les suggestions ou les recommandations qu'ils veulent présenter quant à l'administration de l'Office. Le ministre aurait-il l'obligeance de répéter ce qu'il a dit au sujet des personnes qu'il compte nommer membres du comité consultatif pour rassurer le député de ce côté-ci de la Chambre quant à la composition du comité?

L'hon. M. Sauvé: Comme je l'ai répondu au député vendredi dernier, selon la page 8496 du hansard:

Is seront nommés sur une base régionale et représenteront des organisations agricoles.

J'ai dit que nous demanderions aux organisations agricoles de nous donner des conseils et de nous proposer une, deux ou trois personnes, puis nous choisirons parmi celles dont les noms nous ont été proposés.

M. Langlois (Mégantic): Je n'en disconviens pas, pourvu que ce soit les associations agricoles qui proposent les noms. Si ces organisations proposent des listes de noms, personne ne pourra prétendre plus tard que les membres du comité ne sont que des soutiens politiques dociles.

L'hon. M. Sauvé: Je signalerai, monsieur le président, que ce n'est pas l'Office mais le ministre qui nommera les membres du comité